

POSTULAT

Auteur CSPO et CVPO, par Diego Clausen et Beat Rieder
Objet Swiss Innovation Park et les zones d'aéroport de Rarogne/Tourtemagne
Date 13.03.2015
Numéro 4.0147

Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a soumis au parlement le message concernant l'organisation et le soutien du Parc suisse d'innovation. Dans le cadre de ce message, le Conseil fédéral demande premièrement un crédit-cadre de 350 millions de francs à titre de cautionnement. Grâce à ce dernier, la fondation Swiss Innovation Park pourra acquérir des fonds de tiers auprès de privés ou sur les marchés financiers à des conditions préférentielles afin d'être en mesure d'accorder aux entités responsables des sites du parc d'innovation des prêts destinés au préfinancement d'infrastructures de recherche. Deuxièmement, le Conseil fédéral propose d'approuver une décision de principe sur la cession de biens-fonds de la Confédération en droit de superficie.

Dans sa configuration actuelle, l'Innovation Park comprendra deux sites principaux (ou «hubs») à proximité des deux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich et deux sites secondaires, l'un dans le canton d'Argovie et l'autre dans le Nord-Ouest de la Suisse.

Le message du Conseil fédéral sera traité dans le courant de cette année à l'Assemblée fédérale. Le lancement officiel du Swiss Innovation Park est prévu pour le 1^{er} janvier 2016.

Une initiative haut-valaisanne – portée essentiellement par les communes et bourgeoisies de Rarogne et Tourtemagne et désormais réunie au sein de l'association Swiss Innovation Park Rarogne/Tourtemagne – se démène depuis 2008 afin d'être associée au projet Swiss Innovation Park. L'antenne Energypolis (Sion) attribuée dans le cadre du hub EPFL montre qu'un tel engagement peut être couronné de succès. Le but de cette initiative était dès le départ de créer des emplois attrayants dans le Haut-Valais, avec le soutien de la Confédération.

Les signataires demandent au Conseil d'Etat:

1. de convenir dans le cadre de son Memorandum of Understanding avec le hub EPFL que les sites de Rarogne et Tourtemagne doivent bénéficier d'un traitement privilégié en tant que composantes intégrantes de l'antenne Energypolis;
2. d'exiger de la Confédération la cession des zones d'aéroport à Rarogne (cavernes et place) et Tourtemagne (parties de l'aérodrome) en droit de superficie aux collectivités publiques;
3. de solliciter des prêts à des conditions privilégiées auprès de la fondation nationale Swiss Innovation Park afin de financer des infrastructures de recherche en matière d'énergie.

Conclusion

Le présent postulat vise un double objectif: faire en sorte que le gouvernement du canton soutienne activement la demande d'une région et éviter que le canton du Valais passe à côté des subventions de la Confédération et de la cession de biens-fonds fédéraux.